



Garde d'enfant week end pairs et impairs

Par Cindyh59

Bonjour , je suis belle mère d'une petite fille de 6 ans. Actuellement nous avons sa garde depuis 2 ans sur les week ends impairs. Hors moi je travaille un week end sur deux et il s'avère qu'en 2027 je vais travailler les week end impairs car 2026 est une année bissextile. La mère de la petite refuse de garder le rythme de un week end sur deux mais nous impose de garder les week-ends impairs car son nouveau copain a un jugement pour ses enfants sur les week-ends pairs. Quel recours avons nous ? Car cela va durer 7 ans et étant enceinte je n'aurais donc plus aucun week end en famille. Merci

Par yapasdequoi

Bonjour,
C'est le père qui peut demander une modification du jugement au JAF.
Toutefois il n'a apparemment aucun argument en faveur de l'intérêt de sa fille, mais seulement pour vous arranger vous.

Sa demande a très peu de chances d'aboutir.

Par Cindyh59

Ok très bien mais sommes nous obligés de subir le jugement des enfants de son nouveau copain? D'autant plus que la convention familial n'a pas encore été envoyé au jaf cela doit être fait cette semaine et nous n'avions pas stipulé week end pairs ou impairs mais bien un week end sur deux.

Par yapasdequoi

Mais non voyons, un jugement s'applique à ces enfants-là et à leurs parents, pas à tous les autres enfants de France!

Vous dites "Actuellement nous avons sa garde depuis 2 ans sur les week ends impairs"
Et ce n'est donc pas acté par un jugement ou une convention parentale ?
Alors il est peut être temps de revoir la copie avant de l'envoyer au juge.
Et si le désaccord persiste, il faudra trouver des arguments plus convaincants que vos contraintes professionnelles.

Par Cindyh59

La convention a été rédigée cette semaine en mentionnant « un week end sur deux » non pas week end pair ou impair. Il en est de même pour les vacances scolaires. Le jugement des enfants de son nouveau conjoint stipule première semaine de avril , première semaine de décembre et 2 semaines en août. Nous n'avons donc selon elle pas le droit de prendre la petite sur ces périodes (y compris si notre week end de garde est compris dans cette semaine) car ils veulent pouvoir rassembler les 3 enfants. Mais nous dans tout ça ? On a que notre bouche à fermé ? Avons nous le droit de refuser de la laisser sur notre week end pendant les petites vacances ??